



LETTRE ET RELEVÉS DE COMPTES

(25cc.)

DE GEORGE STEPHEN, ECUIER, PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, A L'HONORABLE MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, ACCOMPAGNÉS D'UN BILAN CONDENSE INDICANT L'ÉTAT DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE AU 1^{ER} JANVIER 1885, PRÉPARÉ PAR M. MIALL.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
MONTREAL, 18 mars 1885.

MONSIEUR.—Comme la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, depuis Callander jusqu'à l'océan Pacifique, achève, et comme il est nécessaire de prendre à temps des mesures efficaces pour faire face au trafic considérable qui a déjà pris un grand développement et qui augmentera certainement encore lorsque toute la ligne sera terminée au printemps de 1886, la compagnie se trouve forcée de chercher à arranger ses finances de manière à lui permettre de se procurer les capitaux nécessaires à cette fin. J'ai donc l'honneur, au nom du bureau des directeurs, de vous présenter quelques observations sur la situation de la compagnie, et de vous offrir quelques recommandations quant aux mesures nécessaires à adopter pour rendre à la compagnie le libre emploi et le contrôle de ses ressources, et en même temps pour pourvoir d'une manière pratique au remboursement de l'emprunt de la dernière session et libérer le gouvernement, définitivement et pour toujours, de toute responsabilité au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique ou de tout rapport avec cette entreprise.

On n'a pas oublié que, en vertu des dispositions de l'Acte de la dernière session, le gouvernement a cru devoir prendre, comme garantie du prêt qu'il faisait à la compagnie, un gage sanctionné par statut, non-seulement sur la ligne qu'elle s'était engagée à construire, mais encore sur toute les propriétés de la compagnie, y compris ses steamers et ses embranchements, la dépouillant ainsi de toutes les ressources qu'elle possédait et la laissant sans aucuns moyens de pourvoir aux besoins importants de l'entreprise, en dehors des seuls travaux de construction de la ligne-mère depuis Callander jusqu'à l'océan Pacifique, et de son équipement, dans la mesure stipulée par le contrat, à l'exception de ses actions invendues. Cette ressource, la seule qui lui restât, la compagnie n'a pu l'utiliser, par suite, jusqu'à un certain point, de la disposition de l'acte qui décrète que si la compagnie ne remplit pas les conditions auxquelles le prêt a été fait, le gouvernement pourrait confisquer toute la propriété de la compagnie, et par suite aussi, mais dans une plus grande mesure, des attaques injustes et malveillantes des ennemis de la compagnie, agissant en cela de concert avec quelques-unes—quelques-uns seulement, par bonheur—des adversaires politiques du gouvernement, aidés par une partie vénales de la presse du pays.

De ce côté, la compagnie et ses ressources ont été, sans cesse attaquées et discréditées, de la manière la plus malhonnête et la plus antipatriotique, pendant tout le cours de l'année dernière. Une grande partie du pays que traversent ses lignes a été représentée comme étant un désert aride et ne valant rien; les avantages du Nord-Ouest, comme champ d'émigration, ont été dépréciés; on a essayé de créer l'impression que le chemin, une fois livré à la circulation, ne pourrait pas défrayer ses dépenses, et que le gouvernement serait forcé d'en prendre possession et de l'exploiter, avec une

1885